



Autour de l'abeille !!!

Protégeons les !!!

**Plantez des plantes
et haies mellifères**



**Plantez
des aromatiques**



**Protégez les abeilles des
frelons asiatiques
(voir page 17 de ce bulletin)**



Installez des ruches



**Construisez des
abris à insectes et
installez des
points d'eau**



**Bannissez l'utilisation des pesticides et
produits chimiques dans votre jardin**





DANS CE NUMERO

Sommaire

- * Les heures d'ouverture - contacts page 2
- * Le mot du maire en français et en anglais page 4 et 5
- * Affaires Budgétaires page 6 et 7
- * La nouvelle commune Sauzé-entre-Bois page 8 et 9
- * Vie communale page 10 à 19
- * Travaux page 20 à 25
- * Vie associative page 26 à 31
- * Les écosystèmes et notre avenir... page 32

Secrétariat



Accueil du public : Lundi - mardi - jeudi

de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h

Accueil téléphonique : 05.49.07.63.20

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

mail : mairie-limalonges@paysmellois.org



PERMANENCE DES ÉLUS

1er et 3ème samedi

de chaque mois

sans rendez-vous

de 10 h à 12 h

L'équipe de réalisation de « La plume de la Cendille »

Nadia Bouyer, Valérie Deschamps, Nathalie Léoment, Cathy Lohues, Annette Machet, Didier Machy, Jean-Marc Niot, Claude Stoffel et les membres et Présidents des Associations...

Maquette, mise en page : Cathy Lohues

Impression : Imprim'RIC



ETAT-CIVIL

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) interdit toute publication des naissances, mariages et décès, sans le consentement des personnes concernées. Nous ne publierons donc pas dans ce bulletin municipal les naissances, mariages et décès, mais seulement leur nombre :

Naissances :

11

mariages : 4

Décès : 16

Naissance à Limalonges !



Bienvenue à Malya !

Le 27 août 2024 à 19h54, l'équipage du Centre de Secours de Sauzé-Vaussais, composé de 3 sapeurs-pompiers a eu l'immense honneur de donner naissance à la petite Malya à son domicile !

Sous la conduite du Sergent-chef Boussiquet Patrice, accompagné des Sapeurs 1ère classe Boussiquet Quentin et Gamin Nora, l'équipe a assisté à cet heureux événement à bord du véhicule. Félicitations aux parents et également aux sapeurs-pompiers pour leur intervention. Et surtout bienvenue à Malya, arrivée dans des circonstances si spéciales !



Emma Fab Créa
Les chemins fertiles

Je suis Emmanuelle FABREGUES, créatrice et art-thérapeute vivant sur la commune de Limalonges.

J'anime des ateliers créatifs sur mesure avec le Mandala ; un dessin centré avec des formes géométriques et symboliques. Cette approche créative et méditative permet d'explorer différentes formes et couleurs en lien avec le thème proposé et l'intention personnelle choisie...



Après un cours temps de relaxation pour lâcher le mental, nous créons la forme géométrique ensemble, puis chacun.e l'investit librement avec les matériaux à disposition. Nous clôturons ce moment pour les personnes qui le souhaitent par un échange sur le processus créatif vécu.

C'est un temps de pause à s'offrir pour souffler, se détendre, revenir au centre de soi, et pourquoi pas ouvrir des portes sur son imaginaire, ses envies pour ré enchanter son monde... ou simplement prendre du plaisir à créer ensemble, Nous sommes tous des êtres créateurs !

Ça se passe à Limalonges à la Maison des Associations (que je remercie chaleureusement) un samedi matin par mois.

Prochain RDV le 14 décembre de 10h à 12h.

Tarif souhaité à partir de 10 euros.

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Je suis heureuse de vous présenter ce nouveau bulletin municipal de l'année 2024. Nous avons toujours œuvré pour que ce magazine puisse être l'expression de nos associations et de l'action municipale.

Après des élections européennes puis législatives inattendues, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée. Notre commune est un repère. Elle demeure un pôle de stabilité qui tranche avec cette tentative de déchirement.

La commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés. Je suis heureuse de voir localement le bénévolat agir pour faire vivre notre village, nos agents, nos élus municipaux se mobiliser pour moderniser notre commune.

Je remercie l'ensemble de nos agents qu'ils soient techniques ou administratifs pour la qualité du travail. Ils sont les chevilles ouvrières de nos décisions et je suis heureuse d'être entourée d'une équipe compétente et engagée. Je remercie mes adjoints et les conseillers municipaux qui sont toujours présents avec moi pour prendre des décisions. Nos rencontres sont très fructueuses.

Notre équipe est à votre service et à votre disposition, n'hésitez pas à venir à notre rencontre en sollicitant un rendez-vous.

Nous sommes déjà à la fin de l'année 2024. Les fêtes approchent et les travaux programmés en 2024 ne seront pas tous faits. Le temps n'a pas été propice et les travaux ont pris du retard. Depuis octobre 2023, nous avons eu beaucoup de pluie. Les travaux de voirie ne seront pas tous faits, notamment les routes de Dessé : travaux reportés en 2025. Le mur du cimetière est en cours d'exécution.

Le logement locatif sur le lotissement de La Balade se finira fin du premier semestre 2025. Il sera à louer ensuite. Il ne reste que deux terrains à acheter sur ce lotissement.

Nous allons continuer notre projet de bâtiment communal. Nous avons décidé de le laisser au même emplacement qu'actuellement. Nous souhaitons le rendre plus fonctionnel avec plus de surface pour le matériel. Une partie sera réservée pour les employés communaux avec salle de repos, vestiaires, douches et WC. L'ensemble sera plus esthétique pour s'intégrer dans l'espace avec la maison de retraite, la salle des fêtes, l'école et la maison des associations. Il nous faut de la place pour tout le matériel et nous allons essayer de réduire l'investissement en conservant l'existant.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année remplies de joie, de santé et de bonheur avec une pensée pour ceux qui ont perdu un être cher. Que 2025 soit une année de réussite et d'épanouissement pour chacun et chacune d'entre vous.

Je vous invite à la salle des fêtes « La Cendille » pour la cérémonie des vœux le dimanche 12 janvier 2025 à 11 h. Les nouveaux arrivants sont invités pour que nous leur souhaitons la bienvenue. Je les remercie de venir se présenter à la mairie dès leur arrivée sur la commune.

Bonnes fêtes à tous.

Le maire, Annette MACHET

WORD FROM THE MAYOR

Dear fellow citizens,

I am pleased you can read this newsletter. We always strive to ensure this magazine can be an expression of our associations and municipal actions.

After the unexpected European and legislative elections, our country is divided, our society as well is fractured. On the contrary, our municipality remains as stable as a landmark, and this contrasts with these events that may tear us apart.

The community creates relationships and brings together people of goodwill. I'm delighted to see volunteers working locally to bring our village to life, and to see our staff and councillors working to modernise our village.

I would like to thank all our technical and administrative staff for the quality of their work. They are the linchpins of our decisions, and I am delighted to be surrounded by a competent and committed team. I would also like to thank my deputies and councillors, who are always on hand to help me make decisions. Our meetings are very productive.

Our team is at your service, so you are welcome, please don't hesitate and request an appointment. We are already at the end of 2024. The festive season is coming and not all the work scheduled for 2024 will be completed. The weather has not been favourable and the work has fallen behind schedule. We've had a lot of rain since October 2023. The roadworks will not be completed, particularly in the hamlet of Dessé. These works will be postponed until 2025. The wall surrounding the cemetery is being renovated.

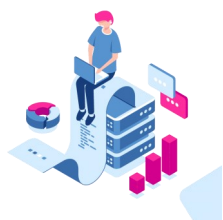
The rental accommodation on the La Balade estate will be completed by mid-2025. It will then be available for rent. Only two plots remain unsold on this development.

We are continuing with our technical building project. We've decided to build it on the same site as it is now. We want to make it more functional, with more space for equipment. Part of the building will be reserved for municipal employees, with a rest room, changing rooms, showers and toilets. The whole complex will be more aesthetically pleasing to fit in with the landscape, the retirement home, village hall, school and community centre. We need new storage facilities for all the equipment, and we are going to make it affordable, keeping what we already have.

I wish you a very happy festive season filled with joy, health and happiness, with a thought for those who have lost a loved one. May 2025 be a year of success and fulfilment for each and every one of you. I would like to invite you to the 'La Cendille' village hall to celebrate New Year on Sunday 12 January 2025 (11 h). New arrivals are also invited so that we can give them a warm welcome.

I would like the newcomers introduce themselves to the townhall as soon as they settle in our village. Happy holidays to all

The Mayor, Annette MACHET



AFFAIRES BUDGETAIRES

Subventions votées pour 2024

Théâtre du Feu Follet	250 €
Association Parents d'Elèves de Limalonges	1 800 €
Comité des fêtes de Limalonges	1 500 €
Hôpital pour enfants Poitiers	200 €
Hôpital de Ruffec Association	200 €
Banque alimentaire 79	500 €
Resto du Cœur 79	500 €
Secours catholique Sauze Vaussais	500 €
Secours populaire	500 €
APECAF Sauzé-Vaussais	150 €
Donneurs de sang Sauzé-Vaussais	150 €
Mot à mot	150 €
Les Jeunes Sauzéens	200 €
Pas à Pattes Taize Aizie	200 €
ANACR Sauze Vaussais	150 €

Sous total **6 950 €**

Réserve 3 050 €

TOTAL 10 000 €

« Merci de nous faire parvenir vos demandes de subvention avant le 31 janvier de chaque année, en joignant un bilan financier. Tous les dossiers seront étudiés en février, avant le vote du budget. »

BUDGETS

Tous les budgets sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur le site internet :

www.limalonges.fr

Nouvelles dépenses

La protection incendie de toute habitation n'est pas assurée de manière optimale sur l'ensemble de la commune. Pour y remédier un programme d'installation d'outres et de poteaux incendie a été initié avec le syndicat 4B.

La première outre d'une capacité de 120 m3 a été installée à Grange, le coût de cette installation est de 9 188.02 €.

Autres dépenses

La commune a dû régler la somme de **13 587 €** de frais de justice, suite à plusieurs recours lancés par une administrée auprès du Tribunal Administratif, la cour d'Appel et la cour de Cassation. Pour l'ensemble de ces recours, la plaignante a été déboutée.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

♦ Charges générales : énergie/carburant/entretien bâtiments voirie	546 600 €
dont 173 000 € pour enfouissement réseaux Dessé (éoliennes)	
♦ Charges de personnel : salaires/cotisation URSSAF et caisses	211 000 €
♦ Atténuation de produit : FNGIR (Fonds Garantie Individuelle des Ressources)	29 747 €
♦ Charges de gestion courante	100 600 €
♦ Intérêts des emprunts	10 000 €
♦ Ecritures amortissement et divers	7 078 €
♦ Virement à la section d'investissement	315 981 €

RECETTES

♦ Excédent de l'année précédente reporté	425 591 €
♦ Remboursement sur rémunération du personnel (maladie...)	1 500 €
♦ Impôts et taxes (foncière - habitation - communautaire...)	234 000 €
♦ Dotations et participations de l'Etat	522 600 €
♦ Vente de produits et services	7 110 €
♦ Revenus des immeubles (loyers - salle des fêtes)	30 205 €

Le budget fonctionnement s'équilibre donc à 1 221 006 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

♦ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	81 252 €
♦ Emprunts	54 000 €
♦ Travaux Voirie et autres travaux et achats divers	278 504 €
♦ Construction maison sur le lotissement La Balade + Etudes	300 000 €
♦ Ecritures amortissement	9 768 €

RECETTES

♦ Virement de la section de fonctionnement	315 981 €
♦ Récupération de FCTVA et taxe d'aménagement	8 400 €
♦ Excédent de fonctionnement capitalisé	277 565 €
♦ Amortissement	5 078 €
♦ Dépôt et cautionnement reçus et fonds divers	100 500 €
♦ Subventions travaux « parking covoiturage et install° Led	16 000 €

Le budget investissement s'équilibre donc à 723 524 €

NOUVELLE COMMUNE

Fusion de communes

Courant 2022, sur proposition de Mr Ragot, maire de Sauzé-Vaussais, les maires des communes de l'ancien canton de Sauzé : Caunay, La Chapelle-Pouilloux, Clussais La Pommeraie, Limalonges, Lorigné, Mairé-Lesvescault, Melleran, Montalembert, Pers, Plibou et Sauzé-Vaussais se sont réunis pour dialoguer sur la possibilité de faire une commune nouvelle.

Le 14 novembre 2022, les conseillers municipaux ont été invités à une réunion durant laquelle est intervenu Mr Mouiller, sénateur et ancien maire de Montcoutant qui a partagé son expérience sur la formation de la commune nouvelle Montcoutant sur Sèvres .

Il en est ressorti que le travail en amont de la décision est le plus important ainsi que de savoir pourquoi faire une commune nouvelle et comment faire cette commune nouvelle.

Janvier 2023, les maires de ces communes décident de retenir le devis du cabinet d'étude OCP qui a déjà accompagné plusieurs communes dans une mission d'étude et d'assistance relative à un regroupement pour une nouvelle commune.

Leur étude se déroule en 3 phases avec la possibilité pour les communes de s'arrêter après chaque phase. Le coût est de 12 240 € TTC pour la première phase, 6 120 € TTC pour la 2ème puis pour la 3ème, 600 € par journée.

Le 16 janvier 2023, après délibération, le conseil municipal de Limalonges décide de participer à cette étude d'opportunité en vue de la création d'une ou plusieurs communes nouvelles en réaffirmant que cette étude n'implique pas un engagement dans la création d'une commune nouvelle et sous réserve d'un nombre suffisant de communes participantes et du montant final des devis.

Les communes de Mairé-Levescault, Clussais La Pommeraie et Lorigné décident en conseil de ne pas participer à cette étude. Reste donc 8 communes représentant 3146 habitants. La 1ère et 2ème phase représentent donc un coût de 5 € par habitant pour Limalonges .

La première étape permet de faire un bilan complet de chaque commune participante avec mise en perspective des dynamiques territoriales , analyse des besoins et attentes, analyse des ressources financières et humaines, scénario d'évolution.

La deuxième phase permet d'évaluer l'impact de l'évolution en prenant plusieurs cas :

- ⇒ un statut quo (pas de fusion)
- ⇒ une fusion de 8 communes
- ⇒ une fusion de 2 nouvelles communes
- ⇒ Autre

avec 5 thèmes prioritaires : les services publics, les finances, la capacité à faire , le patrimoine , la gouvernance.

La troisième phase vise à proposer un schéma général de constitution de la commune nouvelle qui servira de base à la discussion entre les communes pour mettre en place la commune nouvelle.

Un article commun aux 8 communes a été publié dans les journaux et dans le bulletin municipal pour informer les habitants de cette étude.

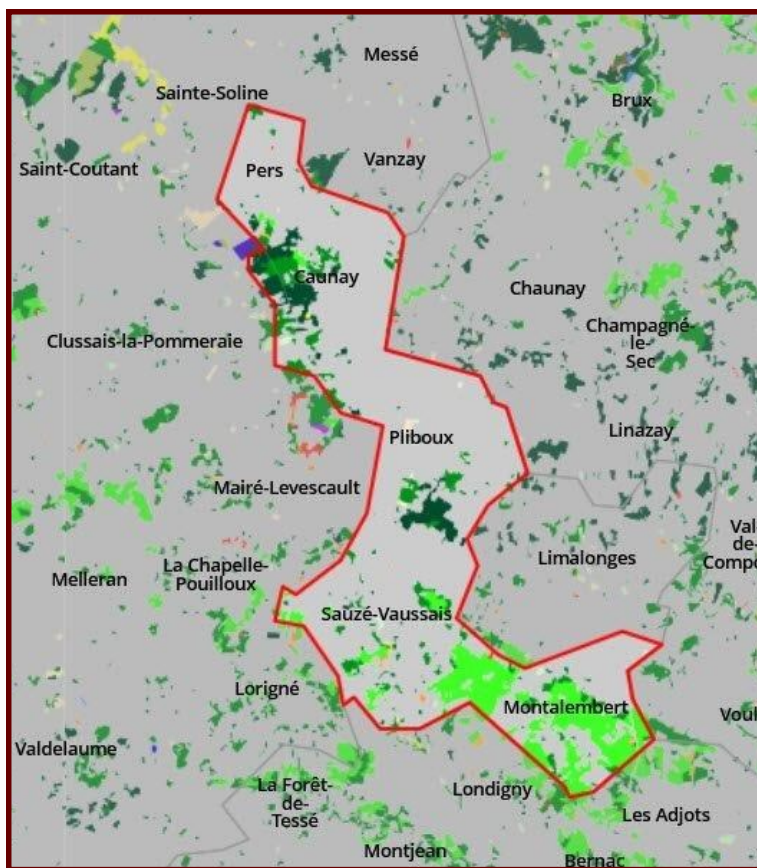
Le rapport de la phase 1 a été présenté aux élus à Limalonges le 20 septembre 2023 et le pré-rapport de la phase 2 l'a été le 16 janvier 2024 à Sauzé-Vaussais.

Le 9 mars 2024, une réunion publique a eu lieu à la salle des fêtes de Limalonges afin de vous informer sur l'état d'avancement de cette étude. Une pétition contre le projet de regroupement de la commune de Limalonges dans le cadre d'une nouvelle commune pouvant regrouper 8 communes de l'ancien canton de Sauzé-Vaussais : Caunay, La Chapelle-Pouilloux, Melleran, Montalembert, Limalonges, Pers, Plibou et Sauzé-Vaussais a été remise à Mme La Maire avec 270 signatures.

Lors de la réunion de conseil du 11 mars 2024, il a été voté à 10 voix contre 3 la non-poursuite de cette étude avec la phase 3 et donc de ne pas se regrouper avec les autres communes.

La Chapelle-Pouilloux et Melleran s'arrêtent aussi à ce stade.

Le 1^{er} octobre 2024, les élus des communes de Caunay, Montalembert, Pers, Plibou et Sauzé-Vaussais ont organisé une réunion publique intercommunale pour présenter la future charte et le nom de la commune nouvelle retenu.



Le 8 octobre 2024, ces communes prennent la décision de se regrouper pour former la commune nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2025, qui se nommera : **Sauzé-Entre-Bois.**

VIE COMMUNALE

Les 100 ans de Ginette BONNIN



Le 25 Mai 2024, Ginette Bonnin était à l'honneur à l'EPHAD de Limalonges pour fêter ses 100 ans entourée de sa famille et d'une amie Mme Ginette Bujon

Ginette est née le 21 Mai 1924 à Pannessac à la ferme de ses parents. Laetitia Mauduit, sa mère, veuve très jeune, a élevé ses 4 filles pendant la guerre 39-45.

Elle épouse René Bonnin de Saint Saviol, commune voisine. Son mari employé aux chemins de fer est envoyé à Paris puis dans le Loiret et pour finir dans le Loir et Cher. Elle quitte donc son Pannessac natal.

Tour à tour elle a été cheffe de gare près de Montargis, garde barrière près de la Motte Beuvron et ouvrière dans une usine de textile.

A la retraite, les époux Bonnin reviennent aux sources et habitent aux Maisons Blanches. Son mari décédé, elle vit seule avant d'aller résider à l'EPHAD de Limalonges en janvier 2012 où elle va finir ses jours.

CEREMONIE 8 MAI



« La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur ».

Il y a 79 ans, à Berlin, la France surmontait « l'étrange défaite » de mai 1940 et l'esprit de collaboration.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitulait, le fracas des armes se taisait en Europe.

Les habitants réunis aux monument aux morts et après une minute de silence ont pu entendre Mme le maire lire le message de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées, et de Madame Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.



De la guerre, du 8 mai 1945, nous avons conservé une mémoire. Celle-ci s'est nourrie de l'histoire des combats de la France Libre et de la Résistance comme de celle de la déportation et de la collaboration. Cette mémoire est notre héritage autant qu'une leçon.

Un grand merci à nos porte-drapeaux, aux personnes présentes et à la communauté britannique pour sa forte participation.

Plus de Prêtre sur le secteur de Sauzé-Vaussais

Notre prêtre Gérard BARON est décédé le 29 avril 2024 à l'âge de 85 ans au CHU de Poitiers.

Né en 1938 dans le Nord des Deux-Sèvres, Gérard fut ordonné prêtre en 1971 à Doumé au Cameroun, au titre d'un institut religieux. Revenu dans son département d'origine, les Deux-Sèvres, il a été incardiné dans le diocèse de Poitiers en 2010 où il a servi dans le cadre de la paroisse Saint Junien-en-Mellois, sur les 2 secteurs de Sauzé et de Lezay.

En s'inspirant de la spiritualité des Petits-Frères de Charles de Foucault, Gérard cherchait à vivre parmi les gens là où il avait été envoyé, au Cameroun, en Andalousie puis dans notre région. Il allait à la rencontre des gens et il partageait leurs joies comme leurs peines. Il était d'une personnalité forte, rugueuse parfois. Il apportait son point de vue personnel avec conviction mais aussi avec le souci de témoigner de l'Évangile.

Voici quelques lignes qu'il avait écrites dans un journal paroissial voici 5 ans : « de 1970 à 1993, je suis resté au Cameroun, dont 15 années passées chez les Pygmées Bakas et une interruption de 6 ans pour un service plus général, en Europe et dans le monde... C'est en 1970, suite à un appel de l'évêque du lieu, que je me suis porté volontaire comme missionnaire auprès des Pygmées Bakas, dans le sud-est du Cameroun et j'ai été ordonné prêtre sur place le 2 février 1971.

Le peuple semi-nomade des Bakas est aujourd'hui comme beaucoup d'autres, en Afrique et en Amérique centrale et du sud, victime de la destruction de son environnement par la déforestation, et en danger de disparition avec tout ce qui fait la richesse de ce peuple et de sa culture. Sortir de chez soi, aller à la rencontre d'autres cultures, d'autres modes de vie, d'autres modes de pensée, savoir se faire humble pour pouvoir recevoir toutes ces richesses...c'est ce que nous avons appris à vivre ».

Ainsi à notre arrivée dans le sud-est du Cameroun, nous avons assimilé, durant plusieurs années la langue des Pygmées et avec l'aide nos frères protestants, nous avons commencé par traduire la Bible dans cette langue... Ce n'est que 15 ans après notre arrivée que des premiers baptêmes d'adultes et d'enfants furent célébrés. Un long cheminement sur une période de 20 ans fut donc nécessaire et il fut très enrichissant. Je peux dire avec d'autres missionnaires « que ces habitants nous ont évangélisés par leur témoignage de vie et leur culture en harmonie avec la nature... »

Ce petit récit biographique peut nous faire comprendre ce qu'a été Gérard Baron et la riche expérience de ce prêtre mis à la disposition des 25 églises du Sauzéen et du Lezéen entre 2010 et 2024.

A présent c'est un seul prêtre, le Père Armel de Sagazan, qui est au service de la paroisse et celle-ci s'étend sur 65 à 70 églises que comprend tout le Mellois.

Albert Lepasant

Le prêtre est joignable par téléphone au 06.28.56.27.84

Le secrétariat est joignable au 06.73.13.30.13

mail : stjunien@poitiers-catholique.fr

VIE COMMUNALE

Taxe foncière 2024

Vous avez reçu récemment votre avis de taxe foncière 2024. En ce qui concerne les propriétés bâties, cette taxe est principalement composée de trois parts : la part communale, la part de la communauté de communes et celle des ordures ménagères.

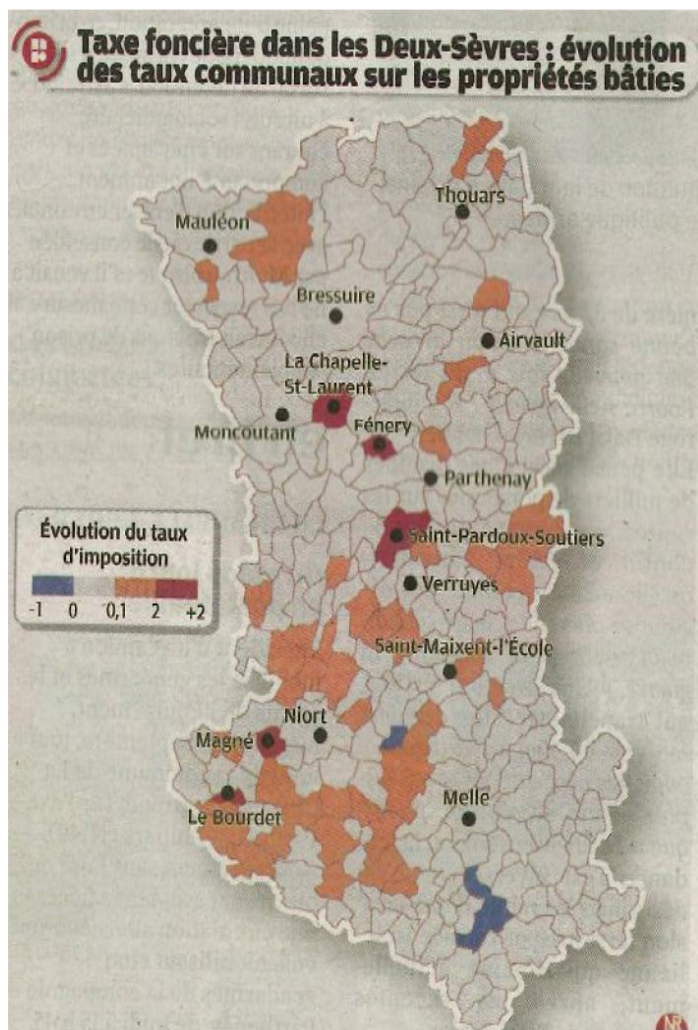
Nous n'agissons donc que sur la part communale qui représente 45.62% de cet impôt.

Depuis 2021, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux communal qui est donc figé à 24.5 %. Seule la valeur cadastrale locative, fixée par l'état, augmente cette année de 3.9%.

Pour information, sur les 256 communes que compte le département, Limalonges fait figure de bon élève car nous faisons partie des 5 communes dont le taux de prélèvement est inférieur à 25%. Ce taux peut atteindre, voire dépasser, les 50 % dans certaines communes.

Il en va de même pour la partie propriétés non bâties où la part communale reste à 25.07%.

En ce qui concerne les parts de la communauté de communes ou celle des ordures ménagères nous n'avons aucun pouvoir décisionnaire direct.



Base adresse Nationale (BAN)

La loi 3DS impose à toutes les communes de créer une base adresse locale afin de faciliter l'intervention des secours, les livraisons, l'installation de la fibre.... L'ensemble des bases locales définissent la base nationale.

Depuis le 1er juin 2024, chaque habitation doit avoir une adresse certifiée avec un numéro et un nom de rue. Une géolocalisation de chaque adresse a été effectuée.

Pour compléter cette démarche, assurez-vous que le numéro de votre habitation est bien visible et que votre nom est présent sur la boîte aux lettres.

Les canons effaroucheurs

Depuis déjà plusieurs années les agriculteurs utilisent des canons effaroucheurs dès le semis des tournesols au printemps pour protéger la levée des graines. Les pigeons sont très friands des cotylédons ou jeunes pousses qui correspondent au premier stade du tournesol.



C'est pour cette raison que les agriculteurs mettent en place les canons effaroucheurs dès la levée des tournesols mais il existe une réglementation départementale.

Dans les Deux-Sèvres il faut savoir que : Les activités agricoles, surtout en période estivale, engendrent inévitablement certaines nuisances sonores.

Semis, récoltes, entretiens et réparations du matériel agricole saisonnier sont des travaux assimilés à des interventions urgentes. Ils sont ainsi tolérés dans la mesure où ils respectent la réglementation relative au bruit. Selon **l'article L112-16 du Code de la construction et de l'habitation**, les dommages causés aux habitants par des nuisances dues à des activités agricoles n'entraînent pas droit à réparation lorsque le permis de construire de l'habitation exposée à ces nuisances a été demandé, alors que l'activité agricole existait déjà.

L'utilisation d'appareils bruyants en dehors du cadre des interventions urgentes mentionnées ci-dessus, notamment l'usage de canons effaroucheurs pour la protection des cultures est très réglementé :

L'arrêté préfectoral du 13 juillet 2007 régit les bruits de voisinage dans le département des Deux-Sèvres et notamment les appareils bruyants pour la protection des cultures contre les dégâts causés par les animaux :

- Fonctionnement interdit du coucher au lever du soleil soit entre 22h00 et 6h00.
- Le nombre de détonations par heure (de 3 à 6 soit toutes les 10-15-20 mn)
- Leur implantation interdite à moins de 200 m des habitations (canon dirigé en sens inverse des habitations en tenant compte des vents dominants et protégé par des écrans naturels ou artificiels : haies, murs, palissade,...)

La première démarche en cas de soucis est d'aller vers les agriculteurs pour engager une discussion.

VIE COMMUNALE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUi-H)

Qu'est-ce qu'un PLUi-H ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un instrument de planification pour l'aménagement du territoire à l'échelle d'une intercommunalité. C'est un projet global d'urbanisme pour les 10 à 15 années à venir. Il réglemente l'usage de chaque parcelle du territoire et décline un règlement unique, sur lequel reposeront les autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire et les autorisations de travaux.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de son côté est un document qui définit la politique locale de l'habitat dont le principe est de répondre aux besoins des habitants en logements et de définir les moyens pour y parvenir.

Le PLUi tenant lieu de PLH, ou PLUi-H, est une combinaison de ces deux documents.

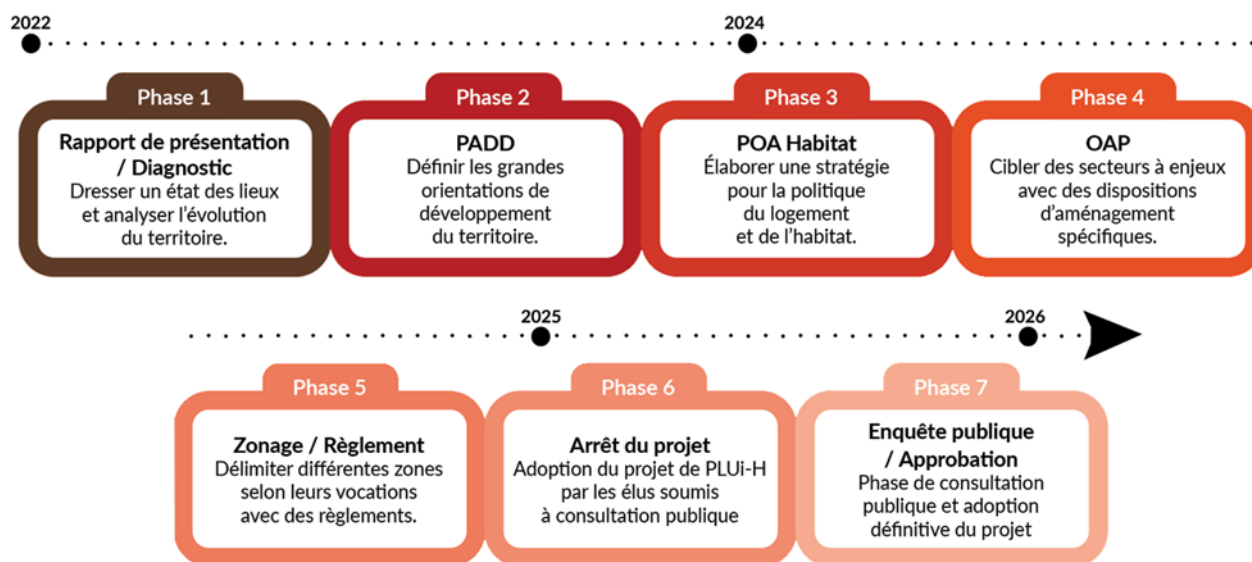
Avancement du projet

L'étude du PLUi-H a démarré au mois de mars 2022.

La première phase du Diagnostic s'est achevée en février 2023.

La seconde, celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a pris fin en mai 2024.

Le PADD est la clé de voute du PLUi-H. Il permet de définir des orientations générales pour l'aménagement, une vision globale avec des liens de complémentarités entre les communes pour l'urbanisme mais aussi le développement économique, le logement, le cadre de vie, l'agriculture, la préservation de l'environnement, la protection du patrimoine ou encore les déplacements.



Une zone classée bâtiment de France est une zone qui se trouve à proximité d'un monument ou d'un site historique protégé par la loi.

Actuellement elle est délimitée par un périmètre de 500 mètres autour de chaque monument concerné. La réglementation d'urbanisme y est différente.

Dans le cadre du PLUi-H, les architectes des bâtiments de France ont redéfini les zones en prenant en compte l'architecture et les co-visibilités.

Prise en compte de la loi « ZAN »

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

L'objectif ZAN consiste à limiter toute extension de l'artificialisation d'ici 2050. Cela implique que des aménagements des espaces agricoles, naturels ou forestiers seront encore possibles mais conditionnés à une renaturation à proportion égale -d'espaces artificialisés sur le territoire concerné. Tout ce qui sera consommé devra être compensé pour équilibrer la balance au terme du délai imposé en 2050.

Vous avez une idée, une proposition ?

Les habitants et habitantes du territoire sont tou(te)s invité(e)s à s'exprimer dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H jusqu'à la fin de l'étude prévue à l'horizon 2026.

Vous pouvez donner votre avis, faire des propositions ou des demandes sur toutes les thématiques qui sont abordées par le projet. Elles seront étudiées dans le cadre du périmètre d'action du PLUi-H.

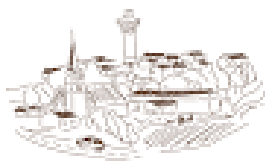
Un registre papier est mis à la disposition des habitants au sein de la mairie de chaque commune et à l'accueil du siège de la communauté de communes.

Un registre dématérialisé est également à votre disposition sur le site de la communauté de communes.

Chaque habitant a également la possibilité d'adresser un courrier ou un courriel à la communauté de communes à l'une des adresses suivantes :

- Service Planification de la communauté de communes : planification@melloisenpoitou.fr
- Direction de l'aménagement et de l'Habitat, 9, avenue de l'Hôtel de ville, 79110, Chef-Boutonne.
- À l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes, 2 place de Strasbourg, 79500, Melle.

PLUi-H
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & HABITAT
— *Mellois en Poitou* —



VIE COMMUNALE

Accès déchetterie



« Si vous n'avez pas encore votre badge, vous devez impérativement effectuer cette démarche d'obtention, il n'est jamais trop tard ».

La déchetterie de Sauzé-Vaussais dont nous dépendons est gérée par la Communauté de Communes. Il a été constaté que ce centre de collecte recevait plus de déchets que la moyenne. Il semble que certains habitants de la Vienne toute proche profitaient de cette installation pour y déposer leurs ordures, sans doute par souci d'économie. En effet, le département 86 a fortement augmenté les tarifs des collectes et diminué le nombre des ramassages ces dernières années.

C'est donc afin de réserver l'accès aux seuls bénéficiaires, les résidents de Mellois en Poitou qu'il a été mis en place un contrôle à l'entrée de la déchetterie de Sauzé, ainsi qu'à celle de Lezay et d'Aigondigné.

La gestion des accès est donc soumise à un badge que tout résident de la communauté de commune peut obtenir gratuitement sur internet en se rendant sur le site :

<https://melloisenpoitou.ecocito.com/Usager>

Un numéro de téléphone est joignable pour vous aider dans votre démarche : 05.49.27.56.79.

PROJET AGRI-VOLTAÏQUE

Le conseil municipal a été consulté par la société VOLTALIA qui a présenté un projet de centrale agri-voltaïque. Une installation qui consiste à faire cohabiter sur des terres agricoles, une production agricole à l'ombre des panneaux et une production d'énergie solaire à l'étage supérieur. Le projet de cette centrale d'une puissance de 35 MW porte ainsi sur plus de 80 hectares répartis sur les communes de Val De Comporté, St Pierre d'Exideuil, Linazay et, bien sûr, Limalonges, avec 13 hectares concernés sur notre territoire.

Pour permettre la culture de céréales et la circulation des engins dédiés, telles les moissonneuses-batteuses, les panneaux seraient fixés à une hauteur de 3 mètres sur des supports disposés en lignes espacées de 14 mètres. Chaque panneau dispose d'un tracker, un dispositif automatique qui permet de l'orienter face au soleil pour un rendement optimal. Lorsqu'il en a besoin pour réaliser ses travaux des champs, l'agriculteur peut orienter les panneaux comme bon lui semble pour minimiser les risques de collision ou de casse.

Le 15 juillet, après délibération, le conseil municipal a émis un avis défavorable à la poursuite de ce projet.



FRELONS ASIATIQUES

Limalonges s'est engagée dans la lutte contre le frelon asiatique – ou frelon à pattes jaunes –, grand prédateur de nos colonies d'abeilles domestiques. Nos apiculteurs ont sensibilisé les habitants lors de journées d'information organisées à la salle de la Cendille. Lors de ces réunions, des représentants des communes voisines de Montalembert, Sauzé-Vaussais et des Adjots étaient présents, pour ensuite, à leur tour, sensibiliser leurs administrés au piégeage nécessaire des frelons.

Les participants se sont vu remettre un piège offert par la commune. Pour tous les limalongeois qui n'ont pas encore reçu de piège et qui le souhaitent, il est possible d'en obtenir un exemplaire gratuitement en se présentant simplement à la mairie. Chaque piège est accompagné de sa notice d'utilisation pour maximiser son efficacité.

C'est au printemps, dès les premiers beaux jours qu'il est important de piéger les jeunes reines de frelons asiatiques, avant qu'elles ne puissent constituer chacune un essaim. Chacun peut contribuer à la lutte contre cet insecte dévoreur d'abeilles en installant un ou des pièges dans son jardin.

**Chaque reine capturée au printemps,
c'est un essaim et autant de risques en moins.**

En 2024, en raison d'une météo qui n'était pas favorable à leur développement et aux efforts de nombreux piégeurs, les attaques de frelons asiatiques ont été limitées.



Rappel matériel nécessaire

- I kit TAP TRAP
- I bouteille d'eau vide
- 4 cl de sirop de fruits rouges
- I verre de vin blanc
- 25 cl de bière

Nous devons être prêts à piéger de nouveau dès les premiers beaux jours de 2025.



Du côté des abeilles

Après le printemps maussade, particulièrement pluvieux et avec des températures nocturnes assez faibles, souvent inférieures à 10°C, les ruches se sont réveillées plus tard que les années précédentes. Avant juin, la nourriture dans les ruches a fait défaut, principalement parce que les abeilles ne peuvent pas butiner lorsqu'il pleut, chaque goutte d'eau mettant ce petit insecte en péril. Dans de nombreux cas, les apiculteurs ont dû apporter de la nourriture, du sucre, à leurs colonies pour les maintenir en vie. Les abeilles consomment de l'énergie pour maintenir le cœur de la ruche à plus de 30°C, condition essentielle pour la reproduction. Conséquemment, la ponte a été retardée et les populations se sont affaiblies.

A l'échelle nationale, la récolte de miel au printemps est très faible, les apiculteurs comptent sur une fin de saison favorable pour obtenir une récolte correcte.



VIE COMMUNALE

Le cimetière

Des travaux sont en cours dans le cimetière.

Depuis sa construction, les murs d'enceinte n'avaient jamais reçu les dernières finitions. Selon les préconisations de l'architecte des bâtiments de France, les fissures ont été colmatées, le mur crépi et des chaperons plats en terre cuite ont été scellés sur le dessus afin d'éviter les infiltrations. Ce projet, mainte fois repoussé, faisait partie des engagements du conseil municipal actuel.

Les haies de thuyas à l'entrée et côté Ouest du cimetière, dont une partie des arbres était malade, ont été arrachées pour permettre la plantation d'une haie champêtre dès cet hiver.

Les emplacements situés dans la partie Nord-ouest du cimetière étant presque tous concédés, les établissements Barré vont intervenir pour créer les allées dans la partie Sud-Ouest.

Le site cinéraire va lui aussi être modifié. De nouvelles cavurnes ont été installées.

Le Jardin du souvenir est identifié par une stèle et à ce jour les dispersions de cendre se font dans les massifs de rosiers. Des murets vont être construits pour mieux définir les lieux de dispersion, une plaque au nom de chaque défunt sera apposée.

- Les familles ont en charge l'entretien de l'emplacement et du monument funéraire.

L'entretien des inter-tombes et des allées est à la charge de la commune. Ces espaces doivent rester libres.

- Nous sommes toujours en recherche d'informations concernant les tombes de l'ancien cimetière, n'hésitez pas à nous contacter.



Pendant travaux

Après travaux



VIE COMMUNALE

Les différentes sépultures

Dernière demeure du défunt, la sépulture est un endroit très symbolique.

Lieu de mémoire et d'hommage, la sépulture permet à la famille et à l'entourage du défunt de se recueillir.

Dans le cas de l'inhumation :

La sépulture, délimitée par l'emplacement, est obligatoire.

L'inhumation doit avoir lieu dans les 14 jours calendaires à compter du lendemain du décès.

La réglementation impose un cercueil mais ce dernier peut être inhumé en pleine terre ou dans un caveau.

Le monument funéraire, aussi appelé tombe, n'est pas obligatoire. Toutefois, l'emplacement doit être délimité et la pose d'une plaque permettant l'identification du défunt est recommandée.

Dans le cas de la crémation :

L'urne peut être déposée dans un caveau (petit caveau destiné aux urnes) ou dans un columbarium (espace collectif avec des cases abritant des urnes ; il n'en existe pas dans le cimetière de notre commune)

Il est possible d'inhumer l'urne en pleine terre ou dans un caveau familial existant ou encore de la sceller sur un monument funéraire familial.

Les cendres peuvent être dispersées dans le Jardin du souvenir ou en pleine nature (attention la réglementation est très rigoureuse à ce sujet).

Si vous souhaitez être inhumé dans une sépulture appartenant à votre famille ou y déposer une urne, il est important de vérifier le droit à l'inhumation dans cette concession.

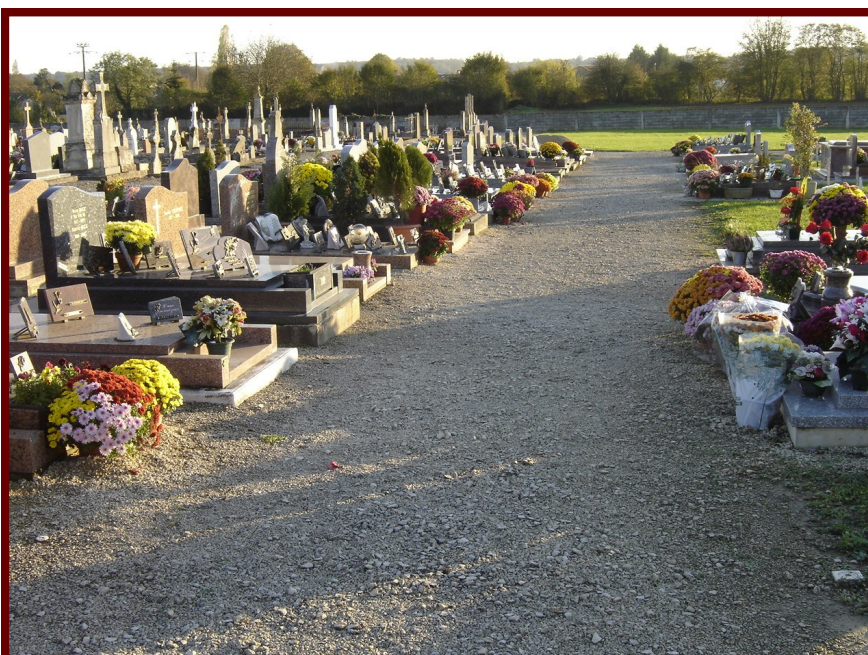
Il existe trois types de concession :

- La concession individuelle où seul le titulaire peut être inhumé
- La concession familiale,

pour le concessionnaire, ses ascendants, ses descendants (enfants ou adoptifs), son conjoint et les enfants de ce dernier,

- La concession collective pour les personnes expressément désignées dans l'acte de concession. Seul le concessionnaire (personne qui a acheté la concession) peut en modifier le statut.

Par exemple : Monsieur X a acheté une concession familiale à son nom pour inhumer son père. La sœur de Monsieur X ne pourra pas être inhumée avec son père (sauf accord écrit de Monsieur X).





TRAVAUX

LEXIQUE VRD (Voirie et Réseaux Divers)

Les professionnels de la VRD ont leur jargon, et celui-ci est parfois difficile à appréhender.

Tentons d'y voir plus clair avec les définitions de quelques termes.

ASPHALTE : C'est un mélange de bitume et de gravillons utilisé pour le revêtement des routes.

BICOUCHE : c'est le revêtement de finition des routes de nos campagnes composé de deux couches. Il est constitué d'une première couche de liant, sur laquelle est collée une couche de granulats, généralement des gravillons de petite dimension. Ce procédé est utilisé pour la création ou la réfection en totalité d'une route sur une base dure et compactée. Cette double couche faisant environ 2cm d'épaisseur.

BITUME : communément appelé à tort goudron, il s'agit d'un mélange d'hydrocarbures issus du pétrole utilisé comme liant dans le revêtement de nos routes. Le bitume nécessite d'être chauffé à 200°C lors de son utilisation.

DEBERNAGE : C'est l'entretien des accotements de la chaussée. Cette opération consiste à retirer la végétation et les matériaux accumulés sur le bord de la route afin de favoriser l'évacuation de l'eau vers le fossé. Le débernage évite également la dégradation de la chaussée par le système racinaire des plantes qui se développent à proximité.

EMULSION : C'est un fluide plus ou moins visqueux, composé de bitume, d'eau et de différents additifs pour le rendre homogène, utilisé comme liant en voirie. Ce mélange peut se conserver à faible température pendant plusieurs semaines. Dès lors qu'il est épandu, l'eau s'évapore naturellement, le bitume reste et se solidifie. De nos jours, les émulsions sont élaborées avec divers composants pour répondre à toutes les situations rencontrées par les équipes de voirie.

ENROBE : C'est un mélange de liant, de granulats de différentes tailles (gravillons et sable) utilisé pour la couche de finition des routes à fort passage. La couche déposée est épaisse d'environ 5 cm. Selon la proportion des ingrédients de l'enrobé, celui-ci peut être utilisé dans toutes les situations, y compris sur le tarmac des aéroports.

ENROBE DRAINANT : C'est un enrobé qui a la particularité de laisser l'eau s'infiltrer dans le sol sous la chaussée. Utilisé sur certaines portions de routes ou d'autoroutes, l'enrobé drainant augmente la sécurité des usagers. Grâce à l'évacuation rapide de l'eau de pluie dans le sol, il réduit le risque d'aquaplaning et permet une meilleure visibilité du conducteur grâce à la réduction des projections d'eau par les véhicules qui le précèdent.

GOUDRON : Ce liant obtenu à partir du charbon n'est plus utilisé de nos jours, il a été remplacé par le bitume, moins dangereux. Toutefois, ce terme est resté dans le langage courant.

LIANT : C'est une matière collante qui sert à agglomérer en une masse solide différents granulats. Le liant le plus connu est le bitume.

PATA : Acronyme de Point A Temps Automatique. C'est un véhicule spécialement aménagé qui permet en un seul passage de déposer le liant puis le granulat à la surface d'une route.

POINT A TEMPS : C'est l'opération réalisée par le PATA. Cette opération vise à effectuer de menues réparations sur la chaussée, rebouchage de nids de poules, réfection des arrachements. Pour schématiser, c'est la pose de rustines à la surface des routes.

VRD : Acronyme de Voirie et Réseaux Divers

TRAVAUX

Parking de covoiturage des Maisons-Blanches

Le conseil municipal avait lancé en début de mandat un projet de réaménagement du parking de covoiturage des Maisons Blanches afin de sécuriser son accès, de rendre le stationnement plus rationnel, éviter la circulation des poids lourds et de rendre à cet espace un aspect plus agréable en végétalisant son environnement.

Après de longues démarches auprès des services départementaux, les travaux ont été entrepris à l'automne 2023 et les dernières plantations au printemps 2024.

Aujourd'hui le site compte une douzaine d'emplacements dont une pour personne handicapée, d'un emplacement pour vélos et la boulangerie Airault y a installé un distributeur de pains et viennoiseries 24/24H. L'intégralité des travaux a été réalisée par des entreprises locales à savoir l'entreprise BARRE pour la voirie et CROCUS PAYSAGES pour la végétalisation.

Le montant total des travaux est de 44 928 € TTC, le montant des subventions obtenues se montent à 35 215 €.

Le montant du FCTVA (récupération d'une partie de la TVA, environ 16.40 %) est de 7 368 €. Le reste à charge pour la commune devrait donc s'élever à 2 345 €.

Voici une réalisation à fort effet visuel et peu coûteuse pour la commune.





TRAVAUX

Construction d'un logement locatif

Dans la dernière parution de la plume de la Cendille en fin d'année 2023, nous avons réalisé un article concernant le projet de construction de deux logements dans le lotissement de la balade.

Après étude, ce projet était trop ambitieux pour le budget communal et nous avons décidé de relancer une étude mais pour un seul logement.

Cette seconde approche beaucoup plus accessible pour notre budget, nous a permis de lancer le projet.

Après consultation de deux architectes, c'est l'étude AG études de Niort qui a obtenu le marché en tant que maître d'œuvre et architecte. Le permis de construire a été obtenu le 13 février 2024 et les travaux ont commencé début septembre. La fin de chantier est estimée à l'été 2025.

Située dans le lotissement de la balade sur la parcelle n° 393 d'une superficie de 548 m², cette maison individuelle est composée d'un séjour double, trois chambres, une SDB, un WC, un cellier, un garage et d'une terrasse extérieure.

Ce logement sera équipé d'un chauffage par pompe à chaleur système air/air comprenant une unité extérieure réversible et deux unités de soufflage interne et disposera également d'un radiateur sèche-serviettes pour la salle de bain. La production d'eau sera assurée par un ballon thermodynamique.

Côté cuisine, celle-ci sera intégralement meublée et disposera des équipements standards.

Le terrain sera clôturé, engazonné, arboré et des haies périphériques seront plantées.

Un portail en aluminium et électrique avec télécommande viendra compléter la clôture.

Pour la réalisation de ce bien nous avons soumis au cabinet AG une liste d'entreprises et d'artisans locaux afin de les intégrer à l'appel d'offre, certains d'entre eux ont été retenus à notre grande satisfaction.

L'ensemble de la prestation représente un investissement de 275 000 euros, clefs en mains et tous frais compris.



Situation actuelle

Le plan de financement que nous avons établi se compose d'un prêt bancaire de 100 000 euros et de 175 000 euros de subventions et auto-financement.

Les subventions d'état sont :

- la DETR* qui est de 95 256 € (accordée en septembre 2024)
- la DSIL*, bien que plus aléatoire, peut atteindre 71 000 euros (en cours d'étude)

Le reste à charge pour la commune sera donc aisément couvert par notre budget communal.

Par ailleurs, n'oublions pas qu'au delà des chiffres et de la rentabilité la vocation sociale d'une commune est également de se soucier du bien être de ses concitoyens mais aussi de pérenniser ses investissements. C'est dans cet esprit que nous souhaitons favoriser l'accès à ce logement à une famille avec enfants qui viendra enrichir notre école de nouveaux élèves et également participer à la vie communale. L'accès de la maison aux personnes à mobilité réduite n'a bien évidemment pas été négligé.

La commission bâtiment suivra avec beaucoup d'attention l'évolution des travaux et nous ne manquerons pas de vous informer des dernières évolutions du chantier compte tenu de l'importance budgétaire que cet investissement représente pour la commune.



Projet final

DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

DISL = Dotation de Soutien à l'Investissement Local

BIENS IMMOBILIERS COMMUNAUX

Nous disposons sur la commune de trois logements locatifs actuellement tous occupés. Deux situés dans le lotissement de la croix ballet et un place de l'école.

Ces logements nécessitent un entretien régulier et pour l'année 2024 nous avons prévu d'améliorer l'isolation des combles des deux maisons de la croix ballet afin de réduire le gaspillage énergétique et de procéder au nettoyage et ravalement de façade du n°4.

L'ensemble de ces travaux est budgété à hauteur de 9 333 euros et sont terminés à ce jour.



La troisième maison située place de l'école a, quant à elle, bénéficié d'importants travaux d'isolation l'année dernière.

L'offre de logement locatif de la commune va s'enrichir en 2025 puisque une maison supplémentaire est en construction (voir article ci-dessus).

TRAVAUX

Entretien de la voirie communale



Le poste voirie regroupe l'entretien des routes et chemins mais également celui des fossés et des haies. C'est un budget conséquent pour les finances de la commune puisqu'il représente à lui seul pas moins de 120 000 euros pour l'année 2024 et doit être renouvelé tous les ans.

Pour l'exemple, la réalisation du PATA (voir lexique joint) effectuée cet été par l'entreprise BARRE sur les 60 km de routes communales, a coûté 25 000 €.

En ce qui concerne les chemins, et toujours pour l'exemple, le débarnage et le rempierrage (voir lexique) du chemin de la Binacherie s'élève à 14 000 €.

Les divers travaux tels que la réfection d'un trottoir, le fauchage, le passage du lamier, l'élagage etc.... sont autant d'interventions coûteuses mais néanmoins indispensables au bon entretien de la commune.

Il y a tant à faire que malgré leur bonne volonté les employés municipaux n'y suffiraient pas.

C'est la raison pour laquelle nous avons embauché sous contrat par l'intermédiaire d'une association de réinsertion au travail, un agent polyvalent qui est venu seconder Michael et Jérôme pendant la période estivale.

De plus, l'obligation de ne pas traiter chimiquement les surfaces à désherber, le « zéro phyto » nécessitant davantage d'opérations manuelles, augmente fortement la charge de travail.

Beaucoup reste à effectuer avant la fin de l'année, nous espérons avoir le temps de réaliser tous les travaux qui ont été budgétisés en début d'année.

BORNE ELECTRIQUE

Une borne électrique à charge modérée, pour la recharge des voitures sera installée sur le parking des écoles.

Le coût et l'installation est complètement pris en charge par le SIEDS.



ANTENNE RELAIS

Le dossier d'implantation d'une antenne relais a été confié à la communauté de commune en Poitou car le terrain qui a été choisi leur appartient.

L'opérateur leader désigné pour réaliser cette opération n'est plus FREE mobile mais BOUYGUES TELECOM. Sur cette antenne il y aura également SFR, FREE, et ORANGE.

A ce jour l'antenne est montée, on espère une mise en service d'ici la fin de l'année.



TRAVAUX

Eclairage LED

Le SIEDS propose aux collectivités des aides pour remplacer tous les éclairages en LED pour diminuer la consommation d'énergie.

Notre syndicat d'électricité : le SIEDS, dès 2021, dans un contexte de crise énergétique et géopolitique sans précédent, définit un programme d'aide pour accompagner et soutenir les projets des communes dans le domaine de la transition énergétique.

C'est pour cela qu'en 2023 l'éclairage extérieur de la salle des fêtes est passé en LED.

Et début 2024, ce fut le tour de son éclairage intérieur.

Mi 2024, nous avons le projet de modifier l'éclairage du stade de foot car vieillissant et plus adapté, du terrain de pétanque et du lotissement de la croix ballet en éclairage LED. Les devis ont été acceptés en conseil.

STADE DE FOOT ET TERRAIN DE PETANQUE

Pour un montant TTC de 35 340.34 €, l'aide du SIEDS est de 20 615.20 €

LOTISSEMENT DE LA CROIX BALLE

Pour un montant TTC de 8 453.14 €, l'aide du SIEDS est de 2 952.04 €

Ces 2 projets seront réalisés, nous avons reçu la validation des aides du SIEDS.

RTE Réseau de Transport d'électricité.

RTE a le projet de construire une liaison souterraine entre ROM et RUFFEC de 40 km de long et un poste 225/20 KV à Ruffec, au nord-ouest de la ville sur une surface de 6ha.

Leur objectif est de permettre le raccordement de 80 MW de production d'énergie renouvelable.

L'investissement est de 58 M€

En mars et avril, des réunions ont eu lieu avec les propriétaires terriens, les fermiers, la chambre d'agriculture et les représentants de RTE pour présenter ce projet de la ligne électrique souterraine et pour fixer les modalités d'indemnisation des dommages sur les terrains agricoles.

Calendrier du projet :

Fin 2023-fin 2024 Lancement des expertises écologiques et des études préalables aux travaux

Mi 2024 Dépôt du dossier de la Déclaration d'Utilité Publique

Fin 2024 Validation des études et du tracé retenu

Contractualisation des prestations de travaux et conventionnements

Mi 2025 : début des travaux

Mi 2026 : Mise en service

ASSOCIATIONS

La vie des Associations



Le Foyer Civil

Les activités fonctionnent toujours aussi bien que ce soit le théâtre, la couture, la marche, le yoga, la pétanque, l'écriture aussi même si on a dû s'arrêter en février pour cause de santé. Le Brass Band n'a pas repris en septembre pour cause de maladie et de chef.

Les thés dansants ont beaucoup de monde entre 270 et 300 personnes, certaines viennent de Gironde, Charente Maritime. Les personnes sont contentes de venir car elles s'y trouvent bien dans la salle.

L'art Floral a toujours du succès une fois par trimestre en repartant avec notre composition.

Le rallye vélo et la marche le jour de l'ascension a un peu moins de monde mais ceux qui étaient là sont très contents. Il y avait 36 vélos qui sont partis avec un questionnaire pour trouver leur chemin et les 12 marcheurs. Et la récompense, un repas offert par le foyer et un par les 2 restaurants.

La marche semi nocturne avancée d'une semaine a dû être annulée pour cause de pluie, mais le moules frites avec animation au restaurant les 3 Fleurs a eu un succès.

Le repas du 14 juillet est toujours apprécié, cette année c'était de la Jambalaya de Louisiane. Et l'après midi, animation par la pétanque et ainsi que le soir, repas où les frites ont eu du succès pour la première fois.

La pétanque, tous les vendredis soir, jusqu'à fin septembre.

Marie-Thérèse Grimaud

Les activités à venir :

09/02/2025 : Thé Dansant

14/03/2025 : Scènes nomades

06/04/2025 : Thé Dansant

29/05/2025 : Rallye vélo

05/07/2025 : Marche semi-nocturne

14/07/2025 : Repas champêtre

CONTACT :

M-Th Grimaud - Présidente 05.49.07.97.15 ou 06.64.33.17.18

Un mot d'une participante du yoga :

« Faites vous plaisir !

On peut ressentir beaucoup de joie dans la pratique du YOGA, de l'apaisement, du lâcher prise, mais aussi du plaisir à sentir son corps s'assouplir, et les émotions négatives s'évaporer. On ne s'ennuie jamais au YOGA avec ses multiples postures et enchainements. En sorte, un joli cadeau que l'on offre à sa petite personne...

Séance, le vendredi matin de 10 h 45 à 12 h, salle des Associations avec Catherine notre animatrice au 06.33.55.67.67.

Nous pratiquons aussi en plein air (plan d'eau de Sauzé) quand il fait beau ».

ASSOCIATIONS

La vie des Associations

Le Club du 3ème âge - Les Feuilles d'Automne

Rencontres et activités tous les 15 jours dans la petite salle de la Cendille

Belote - scrabble - Pétanque

Adhésion : 10 € / an

Manifestations pour 2025 :



7 janvier : galette des rois et compte rendu de l'année

2 concours de belote dans l'année

Un repas au restaurant (date à définir)

Le Club serait heureux d'accueillir de nouveaux adhérents

Contact : Jeanine Raynaud 05.49.07.66.17

A.C.C.A

Communiqué

Suite à la démission de M. BERNARD Dominique président du conseil d'administration de l'Association Communale de Chasse Agréée de LIMALONGES, voici la composition du bureau intérimaire jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, pour la fin de saison 2024/2025 :

- PAILLET Pascal vice-président faisant fonction de président.
- BERNARD Alexandre secrétaire.
- BROSSARD Rémi Trésorier.
- GUILLAUD Philippe Trésorier adjoint
- PAILLET Eric Membre.

Amis chasseurs vous aimez pratiquer votre loisir, dans les meilleures conditions, dans un bon esprit, tout en respectant la réglementation. Evitons les querelles, les rumeurs et les méchancetés en tous genres si il y a des remarques (constructives) sur le fonctionnement de l'A.C.C.A. le mieux c'est de s'adresser directement au bureau, afin d'éviter les soi-disants, rumeurs et conversations modifiées, l'ambiance n'en sera que plus sereine et pourquoi pas une société de chasse sans histoire !!!!

Philippe Guillaud



ASSOCIATION

La Vie des Associations

Association des Parents d'Elèves

BUREAU

- **Présidente** : Estelle PALLOT
- **Vice Président** : Antoine ROBIN
- **Trésorière** : Caroline LOUIS
- **Vice-trésorière** : Aurélie DANNEVILLE
- **Secrétaire** : Florence AIRAULT
- **Vice secrétaire** : Cécile PIGNOUX



Les **membres actifs** sont : Jérôme GRIMAUD, Charlotte BERNARD, Amélie GA-RAULT, Lucie TIBERGHEIN, Diane RIDEAU, Franck POURAJAUD, Elise VASLIN, Céline AUZANNEAU

AGENDAS

- Octobre 2024 : Vente de madeleines BIJOU
- Dimanche 24 Novembre 2024 : marché de Noël
- Décembre 2024 : vente de sapin de Noël ??
- Vendredi 13 décembre 2024 : Fête de Noël
- Dimanche 9 février 2025 : loto
- Mars 2025 : vente de chocolats de pâques initiatives
- Samedi 19 avril 2025 : soirée DJ + repas
- Dimanche 20 avril 2025 : Chasse aux œufs de pâques
- Samedi 28 juin 2025 : kermesse avec vente de tickets de tombola

L'APE organisera également, une vente de sapin de Noël, une vente de chocolat pour Pâques, et une tombola pour la fête de fin d'année.

Avec les bénéfices, L'APE a pour but de participer financièrement au voyage scolaire, et de financer les trajets en bus pour que les élèves puissent aller à la piscine.

Nous comptons sur votre investissement.

Soutenir l'APE, c'est soutenir nos enfants et notre école.



ASSOCIATION

La Vie des Associations

Association SOTOS EVEIL

Un don généreux pour soutenir les personnes atteintes du syndrome de Sotos



Il y a quelques mois, le comité des fêtes de notre ville a annoncé sa fermeture. Cependant, avant de fermer définitivement ses portes, le comité a décidé de faire des dons à plusieurs associations dont l'association Sotos Éveil, qui soutient les personnes atteintes du syndrome de Sotos. Notre fils Victor, 7 ans, est atteint de cette maladie. Il est actuellement scolarisé en primaire à Limalonges.

Le syndrome de Sotos est une maladie génétique rare qui affecte environ 1 personne sur 14 000 naissances. Cette affection se caractérise par une croissance rapide, certaines malformations (cardiaque, rénale...), une taille supérieure à la moyenne ainsi qu'un retard psychomoteur.

L'association Sotos Éveil joue un rôle crucial tant pour les parents, les fratries et toutes les personnes atteintes par ce syndrome. Elle offre un soutien aux familles touchées par cette maladie en organisant des rassemblements, en fournissant des informations aux membres notamment par le biais d'intervenants et en sensibilisant le public à cette maladie rare.

Victor est un garçon souriant, plein de vie et très courageux. À son âge, il a déjà subi de multiples hospitalisations et bon nombre d'opérations : gastrostomie, vessie et dernièrement une grosse opération du dos pour corriger une scoliose importante.

Victor est soutenu toute au long de l'année par :

Son petit frère et sa grande sœur

Les différents acteurs médicaux et paramédicaux (kiné, orthophoniste et de nombreux spécialistes)

Les enseignants, AESH, moniteurs sportifs et culturels, animateurs

Tous sont bienveillants et indispensables, ils participent à son bon développement.

Nous, les parents de Victor, sommes très reconnaissants envers tous les membres du comité des fêtes pour cette contribution et nous remercions chaleureusement cette initiative.

Les parents de Victor

<https://www.sotoseveil.fr/>

Victor





ASSOCIATION

La Vie des Associations

Les Coqs Gaulois de Limalonges - 14 rue du stade 79190 Limalonges footlimalonges79@gmail.com

Les Coqs gaulois de Limalonges remercient Madame la maire, la municipalité et les employés communaux pour leur soutien. Nous connaissons leur attachement à mettre à disposition de nos licenciés des infrastructures de qualité permettant d'évoluer en championnat (5^e division – 2 équipes) et en foot loisir.

Ce sont près de 90 licenciés, dirigeants, joueurs, arbitres qui participent à la vie du club, tant sur le plan sportif que dans les temps de convivialité et d'animation tels que le loto du 31 octobre, le repas annuel ou la journée du club avec la découverte et l'initiation au foot.

Cette saison a été mise en place une équipe de jeunes en entente avec Sauzé-Vaussais.

Limalonges accueille les jeunes d'U6 à U9 et Sauzé-Vaussais les U10

à U12. Lors de la deuxième phase, une seconde équipe de 5^e division a été créée pour répondre à la demande de nouveaux joueurs qui nous ont rejoint.

Le bilan de la saison a été fait lors de l'Assemblée générale du 2 juin 2024.

L'équipe des petits accompagnée par Wilhem à Sauzé et Jérôme Grimaud à Limalonges ont un bilan très positif avec un investissement important des parents. La coordination entre Sauzé et Limalonges est quant à elle assurée par Thomas.

Les entraînements se sont déroulés de 17h30 à 19h tous les mardis soir à Limalonges.

Le foot loisir, sous la houlette de Cédric Carton, s'est réuni pour jouer tous les 15 jours, les 2^e et 4^e vendredi du mois en soirée et a pu compter sur des effectifs constants. Ils ont accueilli très favorablement l'annonce par Madame la Maire lors de l'assemblée générale de l'investissement programmé par la commune pour remplacer l'ancien éclairage existant par un éclairage Led, plus qualitatif et économe en énergie.

Pour les séniors de l'équipe 1 qui évolue en 5^e division, si les résultats sportifs n'ont pas toujours été au rendez-vous, les joueurs étaient quant à eux bien présents et évoluaient dans une bonne ambiance. Il y a même eu de bons matches face à des équipes de bon niveau, ce qui a fait dire au coach Jérémie : « On en est capables ! ».

Son enthousiasme fut si communicatif, que malgré une pluviométrie abondante, le club a connu un afflux important de joueurs et a procédé à la création d'une 2^e équipe lors de la deuxième phase.

Reste à résoudre le problème de l'encadrement et de l'arbitrage.

Toutes ces activités sont rendues possibles par une gestion administrative et des finances saines, l'appui des collectivités (Pass Sport, Ticket Jeune Citoyen, aide aux jeunes de la commune...) et des sponsors, par leur location d'emplacement publicitaire sur le stade René Auvin.

Pour la prochaine saison, le prix de la licence a été fixé à 40 euros, 30 euros si le paiement intervient au plus tard au premier match joué.



Le bureau issu de l'Assemblée générale du 2 juin et du Conseil d'administration du 24 juin est composé de :

Président : Nicolas Cluseau **Vice-présidents :** Frédéric Marsaud et Guillaume Ragot

Secrétaire : Josette Berger **Secrétaire adjoint :** Thomas Avril

Trésorière : Magaly Meunier **Trésorier adjoint :** Cédric Carton

Membres du bureau : Erika Bachelier, Mickaël Bellanger, Patrice Boussiquet, Jérémie Brothier, Fabien Buffeteau, Quentin Fombelle, Hugo Porcheron,



ASSOCIATION

La Vie des Associations

Au Cœur de la Boule



à Limalonges

« Au Cœur de la boule » Club de pétanque Loisirs

Le Club de pétanque (section du Foyer Civil)
se réunit tous les vendredis soirs
du 1er avril au 30 septembre, à partir de 18 h 30

Nos moments forts de l'année

12 janvier : Galette des rois

14 juillet : animation/concours - repas du soir

24 août : sortie au Puy du Fou

31 août : sortie à Nercillac - Concours et soirée amicale avec le Club

28 septembre : concours/repas

A venir : 31 janvier 2025 : Week end à la montagne avec le Club de Nercillac

Tarifs carte annuelle obligatoire

Adulte : 10 €

Jeunes de 12 à 16 ans : 5 €

Moins de 12 ans : gratuit

2024

97 adhérents



Esprit du Club et Esprit du jeu

Esprit du Club : Tout en restant rigoureux dans l'organisation des parties, nous souhaitons, depuis quelques saisons, développer un côté convivial et loisirs. Les échanges entre les joueurs et autour de la buvette sont très chaleureux. Ce n'est pas la motivation compétition que nous privilégions et pour cela nous nous efforçons de trouver des événements autour de la pétanque afin de créer un véritable esprit de Club.

Esprit du jeu : Les parties du vendredi sont maintenant organisées en trois catégories :

- * **les tirages aléatoires**, permettent plus d'échanges entre équipes quel que soit le niveau de chacun et offrent la possibilité de connaître d'autres joueurs.
- * **les inscriptions libres**, permettent de choisir l'équipe adverse et de jouer par affinité de niveau.
- * **le concours mensuel**, en trois parties, pour un côté un peu plus « compétitif » pour les « mordus de pétanque » !

Cette alternance de jeu chaque semaine permet à chacun d'y trouver son compte, de favoriser les échanges entre participants, de mixer les niveaux et de garder un esprit challenge.



Concours du 28 septembre

Contact :

Cathy Lohues - 06.47.58.14.67

aucoeurdelaboule@gmail.com



La biodiversité : enjeux et stratégies



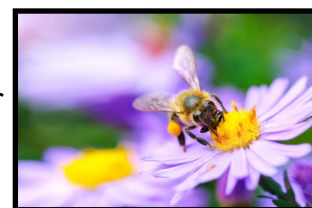
LES ÉCOSYSTÈMES

La biodiversité est cruciale pour protéger notre planète. En effet, elle joue un rôle essentiel dans le maintien des services **écosystémiques**, tels que **la pollinisation**, **la régulation du climat** et **la qualité de l'eau**.



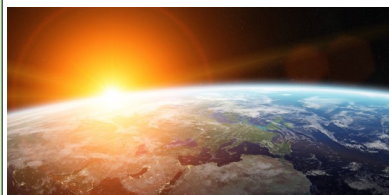
Les conséquences graves de la perte de biodiversité :

La perte de biodiversité a des conséquences profondes et souvent dévastatrices sur notre planète. Tout d'abord, **elle affecte l'équilibre des écosystèmes**. Chaque espèce joue un rôle spécifique, et la disparition d'une seule peut entraîner des effets en cascade. Par exemple, la **disparition des pollinisateurs**, comme les abeilles, menace la production alimentaire, car de nombreuses cultures dépendent de ces insectes pour leur reproduction.



Ensuite, la perte de biodiversité compromet les services écosystémiques essentiels. **La qualité de l'eau, la régulation du climat et la fertilité des sols** sont tous influencés par la diversité des espèces. Lorsque cette diversité diminue, ces services deviennent moins efficaces, augmentant la vulnérabilité des sociétés humaines face aux catastrophes naturelles.

Ainsi, préserver la biodiversité est crucial non seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'avenir de l'humanité.



Poème de l'écosystème

Une abeille disparaît, et l'équilibre est rompu.
Le miel fut un met, et la médecine apparut.
Elle féconde les fleurs des arbres et des prairies.
Elle répand les odeurs, les couleurs et les fruits.

Le loup disparaît, et l'équilibre est rompu.
gardien des forêts, sans lui elle serait nue.
Il chasse avec sagesse, laisse vivre les trophées.
et par ses prouesses, régule les cervidés.

Le cerf disparaît, et l'équilibre est rompu.
Il nettoie la forêt, sans lui elle pousserait dru.
Les arbres étoufferaient tant ils seraient nombreux.
Mais le cerf et la forêt vivent en équilibre à deux.

Un arbre disparaît, et l'équilibre est rompu.
remercions la forêt, elle nous offre ses vertus.
Le bois cuit, le fruit nourrit,
l'écorce guérit, l'oxygène revit.

Auteur inconnu

Quelques gestes pour la planète **chacun peut agir à son niveau !**

- Mieux consommer (alimentation locale et de saison) - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Privilégier commerce de proximité (bilan carbone)
- Limiter sa consommation d'achat en tout genre (textile, objets et appareils divers...)
- Jardiner plus « vert » - opter pour le paillage...
- Economiser l'énergie et limiter sa consommation d'eau
- Réduire ses déchets - Eviter le jetable
- Respecter la nature...
- Se déplacer à pied, vélo, transport commun
- Voyager responsable etc... etc...